

académie
Rennes

direction des services
départementaux
Côtes d'Armor
Éducation
nationale

Le recteur

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des
collèges et lycées publics et privés

Saint-Brieuc, le jeudi 19 septembre 2019

Service de la Division du
second degré

Bureau des Actions
éducatives et culturelles

Dossier suivi par
Emmanuel Laot
Isabelle Carpiér

T 02 96 75 91 06

Ce.aec22@ac-rennes.fr

Centre Héméra
Direction académique
8 bis, rue des
Champs de Pies
CS 22369
22023 Saint-Brieuc
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation – Année scolaire 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, 59^{ème} anniversaire de ce concours, le jury national a arrêté le thème suivant :
«**1940. Entrer en résistance. Comprendre, refuser, résister**».

L'organisation générale du concours est désormais fixée par l'[arrêté du 23 juin 2016](#).

Vous pourrez vous référer comme chaque année :

- au portail Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html#lien3>

Vous y retrouvez toutes les informations et ressources nécessaires dont la brochure pédagogique annuelle élaborée par une des fondations mémorielles partenaires.

- au portail du concours réalisé et animé par *Canopé*, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/> qui référence des ressources et des outils pédagogiques utiles aux candidats.

Par ailleurs, dans le département, le service éducatif des Archives départementales propose une sélection de documents facilitant le travail de recherche des enseignants et des élèves :

<https://archives.cotesdarmor.fr/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation>

De plus, le Musée de la Résistance en Argoat à ST-CONNAN propose des ateliers (document joint) pour préparer les classes au concours du CNRD (<http://musee-etangneuf.fr/index.php/musee-de-la-resistance>).

Promoteur des valeurs de la République, ce concours 2019-2020 doit être une belle réussite sur le plan de la participation. Aussi je vous remercie de tout mettre en œuvre pour encourager les professeurs à perpétuer chez nos élèves cette œuvre indispensable de mémoire, qui participe de leur éducation citoyenne.

Pour le recteur et par délégation
Le directeur académique des services de l'Éducation nationale
des Côtes d'Armor



Philippe KOSZYK